



TAX JUSTICE DAY - La Belgique: un paradis fiscal!

Geplaatst op dinsdag 21 mei 2013 | 

 SHARE

Le 31 mai 2013, le RJF (Réseau pour la Justice Fiscale) organise sa troisième journée de la justice fiscale.

Pricewaterhouse Coopers, bureau international d'expertise comptable et de conseil fiscal, calcule chaque année la date du Tax Freedom Day : le jour de l'année où le travailleur (ou l'entreprise) belge s'est acquitté de toutes ses obligations fiscales. L'idée est que ce n'est que le lendemain qu'il commence à travailler pour lui-même. Ainsi, PwC oppose le fait de travailler pour l'Etat et le fait de travailler pour soi-même comme si les dépenses publiques (enseignement, santé....), la protection sociale et les pensions n'apportaient rien au citoyen!

Par contre, la Belgique reste un paradis fiscal pour les revenus mobiliers et immobiliers et un enfer fiscal pour les revenus du travail; les grosses fortunes continuent à croître, en toute tranquillité. Les sociétés quant à elles, sont logées à des enseignes très différentes: certaines paient le taux effectif prévu d'impôt (33,99%), d'autres paient peu, voire pas du tout d'impôt, mais dégagent des bénéfices plantureux, exemptés grâce aux multiples astuces légales, sans pour autant être tenues de créer des emplois ou de faire des investissements. En outre, suivant les estimations, les paradis fiscaux abriteraient de 20000 à 30000 milliards \$.

Nous voulons que le gouvernement aille chercher les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Etat et des services publics en premier lieu auprès de ceux qui ont beaucoup d'argent. Quoi de plus logique puisqu'en Belgique les richesses sont réparties de façon très inégale.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION!

Entre 7 H 30 et 9 H: rencontre du public dans les gares de Bruxelles-Nord, Charleroi-Sud et Liège-Guillemins.

A 11 H: animation dans un décor de paradis fiscal exotique dans le parc de Bruxelles (à proximité de l'étang face au parlement fédéral).

Personnes de contact:

Pour l'action nationale et pour Liège: Daniel PUSSANT Tél. : 0257/56066 –04/ 252 85 94
puissantd@gmail.com

Pour Bruxelles: Sami ALLAGHI GSM: 0486/99 58 59
allaghi@e-p.be

Pour Charleroi: José VERMANDERE Tél.: 071/31 22 56 GSM: 0495/28 16 84
jose.vermandere@moc-ct.be

Reseau pour la justice fiscale - 16 mei 2013